

## PROCÈS-VERBAL

du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Étaient présents :

M. Charnallet, Maire,

M. Bardot, Mme Bresset, Mme Colin, M. Dupon, Mme Léonard, adjoints au maire,

Mme Allard, M. Béchaud, M. Breuzin, Mme Chevrier, Mme Cochard, M. Cornille, M. Gagnière-Moreux, Mme Gherbi, Mme Le Pellec-Muller, M. Lesieur, Mme Sauvaget, M. Simon, M. Stenger, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

M. Béquart à Mme Léonard

Mme Beschi à Mme Sauvaget

Mme Deloizy à Mme Cochard

Mme Grenier à M. Stenger

M. Jutteau à M. Charnallet

Mme Jutteau à M. Dupon

M. Lang à Mme Allard

M. Picard à M. Bardot

M. Sévec à M. Cornille

Absente :

Mme Bion

Secrétaire de séance : Mme Sauvaget

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 19**

**Nombre de conseillers votants : 28**

**Date de convocation :** le 7 avril 2023

**Date d'affichage :** le 7 avril 2023

*est inclus dans le marché public global de performance ou faut-il ajouter ce montant aux 19 millions d'euros du groupe scolaire ?*

Monsieur le Maire  
*Non c'est inclus.*

Monsieur Jean-Luc Lesieur

*J'ai une deuxième question et en plus c'est la suite. La décision 2023-20 : la rénovation thermique des communs de la Brunetterie s'élève à 529 446 €, c'est une somme assez importante, je voulais savoir à quel moment cette dépense budgétée passera-t-elle en commission d'appel d'offres ?*

Monsieur le Maire  
*Le marché n'est pas lancé et la subvention est déjà demandée.*

Madame Annie Sauvaget

*J'ai une question sur les décisions de recours 2023-21 et 2023-22. Si j'ai bien compris, c'est une précision, elles portent bien sur le projet immobilier qui fait l'angle des rue Foch et Montamets. Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont les différences entre les deux recours ?*

Monsieur le Maire

*[...] Soit c'est sur la base d'un collectif qui se regroupe, soit ce sont des individus libres de faire chacun un recours de son côté. Là en l'occurrence, ce sont monsieur et madame Kamara qui ont fait un recours contre ce permis, et il y a eu un autre recours, sans aucun rapport avec le premier, effectué par monsieur Lavau mais c'est la même chose.*

Madame Annie Sauvaget  
*C'est le même objet ?*

Monsieur le Maire  
*Oui c'est le même objet.*

Monsieur Philippe Cornille  
*Décision numéro 2023-32...*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*... A propos du contrat de cession du spectacle « Back to 80 », dans les documents mis à disposition à la consultation dans le contrat, a priori, il apparaît 15 000 € environ. Donc on voulait juste savoir si ce sont plutôt les 15 700 € ou plutôt les 1 500 € vu dans le tableau.*

Madame Christa Nizet  
*C'est 15 719,50 €.*

Madame Armande Le Pellec-Muller  
*Ce qui porte à plus de 51 000 € les décisions prises sur cette partie.*

Monsieur le Maire  
*Nous prenons acte de ces décisions, avec la correction mentionnée. C'est une faute de frappe. Délibération suivante, 2023-20, nous entrons dans les aspects financiers. [Arrivée de Camille Allard à 19 h 15]. Est-ce que vous avez des remarques sur ce procès-verbal ?*

Monsieur Philippe Cornille  
*Est-ce que l'on peut revenir un peu en arrière ? Au niveau de la décision 2023-21, qui concerne la défense des intérêts de la commune. Je voulais savoir, en dehors des trois nouvelles procédures, à combien s'élèvent les frais de justice en 2022 ? Et notamment ceux liés à l'affaire Montfort ?*

Monsieur le Maire  
*Vous fournir le détail des comptes sur un poste complet des frais de justice en 2022, non. Concernant l'affaire Montfort, comme j'ai eu une question écrite, on a eu le temps de la traiter. Depuis 2018 on en est à 37 000 €, ce qui fait environ 6 000 € par an. Pour la totalité des frais de justice, 80 000 € à peu près, mais sous réserve, il faut vérifier. Maintenant il n'y a plus un permis sans recours, cela*



*rapport de la CLECT. Je rappelle que le rapport de la CLECT a été voté par 58 communes, il y a eu sept contre et une abstention ; et de préciser qu'en cas d'adoption du rapport de la CLECT par les communes membres de l'EPCI selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies 16, il sera transmis au président de la communauté urbaine pour proposition de révision du montant des attributions de compensation définitives et de donner tout pouvoir au maire ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou intention.*

*C'est la première étape pour ce soir. La deuxième étape, c'est : à partir de 2024, sous quelle forme les 630 000 € vont nous être reversés et comment la taxe d'aménagement sera [répartie]. Est-ce qu'elle sera annuelle ? Basé sur N-1 ? Sur N-2 ? Il doit y avoir dans une discussion là-dessus. Tous les ans on devrait donc avoir une taxe d'aménagement plus près de la réalité puisque cela correspondra aux investissements écoulés dans l'année ou les deux années précédentes. Ce soir, c'est uniquement le vote sur le retrait de la taxe d'aménagement des attributions de compensation qui fait que de 1 825 771,88 €, on tomberait à 1 654 232,01 €.*

Monsieur le Maire

*Je précise que par rapport à toutes les communes, pour nous c'est favorable puisque c'est l'occasion de récupérer nos 630 000 €. Donc c'est ce jeu d'écriture sur la réintégration des 171 000 € dans les comptes de la CU de cette façon-là qui nous permet de récupérer nos 630 000 €. On fait partie des communes qui bien entendu ont voté pour et le conseil municipal, comme tous les conseils municipaux des communes de la CU, doit approuver ces décisions-là.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Merci de cette précision concernant cette délibération. Nous avons bien compris que c'était à l'avantage d'Orgeval d'avoir un vote positif sur ce rapport. Toutefois, nous allons nous abstenir, pour une raison simple aujourd'hui mais qui n'empêchera pas le vote en fait de ce rapport en conseil municipal. Nous estimons que la communauté urbaine ne nous traite pas très bien. Que ce soit en termes aujourd'hui d'investissements sur notre commune en lien avec ses compétences, bien entendu, mais aussi avec cette vieille affaire dont vous avez parlé, les 650 000 € d'attributions de compensation, c'est un sujet posé sur la table depuis plusieurs années. Et pour l'heure, nous n'avons toujours pas de date à laquelle ces crédits nous parviendront. Donc notre position, c'est une abstention au regard de ces différents éléments.*

Monsieur André Dupon

*Ceci est lié au budget de GPS&O 2023. Il est évident qu'il y avait des opérations importantes et qu'ils ont préféré décaler à 2024.*

Monsieur le Maire

*Bien entendu, je vous demande de voter pour, afin de mettre le sujet derrière nous. Ceci dit, quand on voit dans le texte qu'effectivement il faut que l'on vote tout seul cette rétrocession des 160 000 € de réintégration avec le mécanisme de reversement qui sera défini ultérieurement, je comprends. Mais je souhaite quand même que l'on avance sur ce sujet-là. Qui vote contre ? Personne, j'imagine avec ce que vous avez dit. Qui s'abstient ?... Et les autres votent pour je vous remercie. On continue avec le compte financier.*

Madame Annie Sauvaget

*Monsieur le Maire, j'exerce mon droit de retrait du vote, avec madame Beschi, parce que nous n'avons pas reçu les documents officiels du compte financier unique. Nous avons reçu le rapport de la commission finances, qui est intéressant mais nous n'avons pas reçu le document officiel qui vient de la DGFIP, le compte financier unique. Donc je ne vois absolument pas comment je peux voter un arrêté des comptes si je n'ai pas le document officiel et ça vaut aussi pour madame Beschi. Ce que nous avons reçu, c'est votre note interne de la commission finances à laquelle, de plus, je ne participe pas parce que vous m'avez exclue de toutes les commissions, donc je n'ai aucune source pour voter cela. Le document que vous avez mis en ligne et adressé à tous les conseillers est celui de la commission finances et difficile à lire parce qu'en plus il n'était pas téléchargeable. Donc consulter un document financier qui n'est pas officiel, qui est celui d'une commission dans laquelle on est exclu, sans pouvoir le télécharger sans pouvoir l'analyser, excusez-moi mais en tant que conseillères municipales (idem pour madame Beschi), nous ne pouvons pas participer à ce vote. Donc nous sommes décomptées du quorum.*



Monsieur André Dupon  
C'est noté.

Monsieur Philippe Stenger

*Je voudrais préciser, pour les personnes qui sont dans la salle et qui écoutent, que les élus de l'équipe de la majorité ont eu l'occasion d'échanger sur le document présenté aujourd'hui par André lors de réunions, de poser des questions et également de comprendre, puisque nous ne sommes pas des spécialistes. Il est très difficile de lire simplement, je dirais même que si on les envoyait à tous les élus sans avoir les explications derrière de spécialistes de la question. On a eu tous les documents, mais avec les explications et on a eu les réponses à nos questions. Juste pour indiquer que nous ne sommes pas ici uniquement pour valider un document que l'on n'aurait pas compris.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Je remercie monsieur Stenger d'être intervenu dans ce sens, il donne d'autant plus de l'eau à notre moulin pour préciser que les élus d'opposition n'étaient pas invités à cette séance de travail, ce qui est le choix du maire et de son équipe. Ce qui veut dire qu'une grande partie de l'opposition n'avait pas les documents et n'avait pas eu l'opportunité de pouvoir discuter de l'ensemble de ces éléments.*

Monsieur André Dupon

*On revient sur la délibération 2023-21 qui est en fait l'explication du compte financier unique 2022. Vous savez que notre commune a été pilote depuis trois ans sur cette opération et qu'en fait c'était toujours une phase d'essai dans la mesure où le CFU devrait devenir obligatoire à partir de 2024. Cette délibération 2023-21 sur laquelle nous sommes passés un peu trop vite, c'est tout simplement un rappel historique du CFU. Je ne sais pas s'il y a un vote là-dessus...*

*(Retour de M. Le Maire)*

*On fait quoi [...] Il faut voter.*

*(Coupure de son d'une minute. On ne procède pas au vote)*

*[...]*

*[Slide 12] On va passer sur les présentations du CFU et du BP dans le détail, et on reviendra ensuite sur les votes, ce qui permettra d'avoir un comparatif instantané entre les deux exercices. En ce qui concerne les dépenses. Vous avez sur le tableau le budget primitif 2023 à qui est en noir et à côté en bleu vous avez le réalisé 2022, puisqu'on part avec le budget 2022. Dans les grandes lignes, on verra après au niveau de chaque chapitre, on peut considérer que pour 2022, le budget a été réalisé à hauteur de 86 %. Comme vous le savez, on a toujours tendance à maximiser les dépenses et à minorer les recettes. En réalisé, par rapport aux dépenses de fonctionnement, on est à 86 % du budget 2022. Vous avez des détails dans toutes les lignes, les charges à caractère général les plus importantes après les frais de personnel qui ont été réalisés à hauteur de 78 %, et en ce qui concerne les charges de personnel, qui est un budget que l'on appréhende mieux alors que les charges à caractère général il peut y avoir des problèmes d'inflation. C'est arrivé en 2022, ce sont des éléments que l'on maîtrise moins. Par contre, au niveau des charges de personnel on est arrivés à 96 % et l'écart est certainement dû au fait qu'il y avait dans le budget des postes à pourvoir qui ne l'ont pas été dans le courant de l'année. Atténuation des produits, 98 % ; les autres charges de gestion courante, 91 % ; les charges financières, 74 % ; les charges exceptionnelles, 69 % ; et dotation aux provisions, 55 %. Ce qui donne au total 90 % par rapport au budget 2022 ; et au total général, une fois que l'on inclut les transferts entre sections, on arrive à 86 %.*

*On va passer maintenant au budget 2023. Vous avez les charges à caractère général qui se comparent de budget à budget précédent et vous avez, par rapport au réalisé 2022. En ce qui concerne les charges à caractère général, l'évolution par rapport au BP précédent était de 3,9 % et par rapport au réalisé, 33 % ; les charges de personnel, 0 % et on le verra on est pratiquement à égalité de budget à budget, par contre +4 % par rapport à 2022 ; l'atténuation des produits, 6,9 % de budget à budget et +10 % par rapport au réalisé 2022 ; les autres charges de gestion courante, 41,9 % et 56 % ; les charges financières, 559 % et 791 %, la somme n'est que de 130 000 € ; les charges exceptionnelles idem, pour une somme de 100 000 € on a fait 228 % et 378 % ; et dotations aux provisions, là on explose les plafonds avec 20 000 € on est à 1 233 % et 2 326 %. Le total donne 10 627 010 €, 8 % budget à budget et +19 % par rapport au réalisé 2022. Virement à la section*



[Slide 18] Reversements fiscaux. Là on s'aperçoit qu'il y a une relative stabilité et on parle des péréquations horizontales, entre le FSRLF, qui est la contribution de la région Île-de-France qui tourne toujours à peu près au même niveau, le fonds de garantie des ressources individuelles qui est très stable, et le prélèvement au titre de l'article 65 de la loi SRU. Vous vous souvenez que sur trois ans, comme on avait accordé sur certaines opérations d'aménageurs une subvention foncière parce que, compte tenu du prix du foncier à Orgeval, ça pèse souvent sur les opérations immobilières. On avait accordé des subventions foncières et l'avantage de celles-ci c'est qu'on les récupère deux ans après. Ça vient en déduction de la taxe sur laquelle nous sommes condamnés, compte tenu de notre niveau de logement sociaux qui ne sont pas encore suffisants par rapport aux objectifs. Donc nous sommes condamnés à hauteur de 170 000 € par an. Cette année il nous restait un solde sur la charge foncière, ce qui ramène notre amende à hauteur de 91 000 €.

[Slide 19] Les évolutions des principales charges de gestion courantes. On va évoquer, toujours pareil on part de 2019. Je vais tout de suite parler du sommet atteint à droite, à 718 000 € qui concerne le SIVU de la petite enfance. Vous savez qu'Orgeval est membre d'un SIVU qui regroupe les communes d'Orgeval, de Morainvilliers, de Villennes et Les Alluets. Actuellement, il y a deux haltes-garderies, une sur Orgeval et une sur Villennes. Il y en a deux en projet, une sur Orgeval et une autre sur Morainvilliers. Ça a été la grande découverte puisque vous voyez qu'il y avait une stabilité au niveau des engagements et des participations que la commune d'Orgeval devait payer, et on s'aperçoit qu'on va doubler cette année. Tout simplement, en analysant et on peut remercier notre directeur financier d'avoir poussé une analyse assez loin, on s'aperçoit qu'il y a une baisse substantielle de l'autofinancement, car la participation des familles est moindre et non compensée par la CAF. Il y a une stabilité des participations des communes depuis 2020, des emprunts ont été souscrits justement pour la construction des deux nouvelles crèches et c'est arrivé en 2022, et il y a une augmentation de 8 % du contrat Babilou. Le point le plus important et agaçant, c'est la position de la CAF. Une réunion a été demandée mais toujours pas fixée, de façon qu'ils puissent expliquer et savoir comment le SIVU peut récupérer de l'argent. Parce que ce n'est pas normal. La CAF fait de la trésorerie sur le dos des communes. En ce qui concerne le CCAS, écoles privées, il y a une augmentation parce que l'école Jeanne-d'Arc, il y a deux ou trois ans, nous a demandé de réévaluer parce qu'en fait on était en-deçà des sommes que l'on devait. Maintenant on est sur un rythme de croisière 136 000 € à 161 000 € par an. Le CCAS, les sommes sont relativement peu importantes et indemnité élus et prélèvement à la source sont à un niveau stable. Ce qui est à retenir c'est l'impact du SIVU sur nos comptes.

[Slide 21] Les recettes de fonctionnement. Le principe est le même, on a fait apparaître le budget 2023 et le réalisé 2022. Au global, on s'aperçoit qu'au niveau des recettes en 2022 on a réalisé un niveau de 107 % par rapport au budget, et par rapport au réalisé... En recettes réelles on est à 11 493 718 € pour un budget qui était à 10 764 044 €. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on minore les recettes et on augmente les dépenses de façon à avoir un budget équilibré et admissible par les autorités. Le budget de 2023, face à 11 669 535 €, ce qui représente de budget à budget 8 %, par rapport au réalisé, vous voyez apparaître la somme de 507 475 € dont on a parlé tout à l'heure, qui est le résultat du CFU, somme que l'on reverse au niveau des recettes de fonctionnement du budget 2023.

Donc on arrivera à un budget de 12 177 010 € par rapport à 11 568 580 €.

[Slide 22] En ce qui concerne l'évolution des recettes, le plus important comme on peut le voir à ce niveau-là, il est évident que ce sont les impôts et les taxes qui représentent un montant quand même très important, suivi par les prestations et les produits de services suivis par les dotations et subventions et ensuite on a des sommes plus faibles.

[Slide 23] La répartition des recettes, on le voit de façon éclatante, c'est dû aux impôts et aux taxes, qui représentent 86 % de nos recettes.

[Slide 24] Évolution des produits et services. Ce sont toutes les activités que la mairie facture. La culture bibliothèque, le sport, le centre de loisirs, la restauration scolaire, les études, la garderie matin et soir, portage des repas, l'état civil, divers et occupation du domaine et les mises à disposition. Il est important de considérer ce qui est dans l'encadré ocre. Le niveau qui était en 2019 de 1 032 € a chuté suite au Covid. Par contre, les 3 années suivantes on n'a pas réussi à retrouver ce niveau-là. Il



1 1

dans nos services financiers depuis des années, n'arrêtent pas de regretter un logiciel qu'ils ont connu, qui s'appelle Ciril, qui permet, en résumé, en appuyant sur un bouton d'avoir tout ce que l'on souhaite en statistiques alors qu'aujourd'hui souvent vous êtes obligés de passer par Excel. Donc une perte de temps et de productivité. Le problème, pour acquérir ce logiciel, c'est qu'il est tellement demandé qu'il faut attendre deux ans. Donc on le souscrit tout de suite de façon à pouvoir en bénéficier l'année prochaine. Et je pense qu'il est très attendu, mais son succès fait qu'il est très demandé et ils n'arrivent pas à fournir toutes les communes qui le désireraient.

La vie de la cité : des opérations de valorisation du patrimoine de la Brunetterie, ça concerne le bâtiment est, avec l'arrivée du tiers-lieu ; la création de jardins partagés avec un parking, c'est une opération qui a commencé, sur laquelle on a été subventionnés ; la végétalisation du centre-ville et du cimetière ; les travaux PMR dans les bâtiments communaux ; des surcharges foncières pour des opérations de construction de logements sociaux, tous les ans on met 200 000 € pour financer l'amende SRU ; économie d'énergie gestion centralisée, c'est un point là aussi de productivité dans la mesure où d'une seule position on pourra contrôler tous les chauffages et éclairages de tous les bâtiments publics, donc ça c'est important aussi.

Au niveau de l'enseignement : la création du 3<sup>e</sup> groupe scolaire, avec 252 000 € engagés en 2022 et 10 887 000 € en 2023 ; divers, des aménagements et des améliorations à l'école Pasteur pour 122 000 € en 2022 et 100 000 € prévus en 2023, Jean-de-La-Fontaine 82 000 € en 2022 et 100 000 € prévus 2023.

[Slide 30] L'extinction de la dette. Nous avons trois prêts souscrits à l'époque pour financer l'école Jean-de-La-Fontaine et il y avait dû y avoir d'autres investissements financés par des emprunts. En 2023 on est à 1 593 000 € et vous voyez qu'ils seront en extinction en 2028. Ce qui donne une dette par habitant de 218 €, alors que la strate doit être entre 800 € et 900 €.

[Slide 31] Ratio de capacité de désendettement. Cette flèche mesure la capacité de la collectivité à supporter sa dette. La capacité de la collectivité à se désendetter est ici mesurée en nombre d'années. Fin 2022, la moyenne d'Orgeval est de 0,7 année. Ce qui est évidemment un score exceptionnel, attendons-nous, dans les années à venir, à être très certainement autour de 6. On perdra notre statut d'excellent, mais on reste encore bon au niveau du 6. Il est évident qu'il ne faut pas dépasser la flèche rouge à 12, là on serait en zone dangereuse.

[Slides 32-33] Recettes d'investissement. Pour 2022, l'excédent de fonctionnement avait été capitalisé à hauteur de 4 M€, les amortissements et provisions pour 1 089 000 €, le FCTVA, c'est l'État qui nous reverse à hauteur de 16,4 % de la TVA payé sur des investissements sur un an, les subventions d'équipement pour 1,2 M€ et la taxe d'aménagement pour 6 000 €. En 2023, au niveau du budget, vous voyez que ça bascule, c'est l'emprunt sachant qu'on ne va pas le souscrire en totalité mais il est acté à hauteur de 11 M€. On va voir comment ils se décomposent : on a l'excédent de fonction capitalisé, les amortissements et provisions, le virement de la section de fonctionnement, dépôt et cautionnement, les cessions de patrimonial - ça concerne le petit bistrot, c'est une opération engagée depuis deux ans et on attend une évaluation plus consistante de façon à pouvoir entrer en négociation avec le locataire actuel. Le FCTVA et les subventions d'équipement à hauteur de 3 625 000 €.

[Slide 34] On avait souscrit un emprunt de 7 790 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux de 1,73 % [affichage du slide 30] que l'on n'a toujours pas utilisé. On peut l'utiliser jusqu'en mai 2024. Pour mener à bien toutes nos opérations, il sera sans doute nécessaire de faire un deuxième emprunt de 2 210 000 €. Par contre, il ne sera sans doute pas sollicité dans le courant de l'année, on tapera plutôt dans les 7 790 000 € et ce sera en fonction de nos besoins. Mais on souscrira et on va essayer de le souscrire dans des conditions, certes, elles ne seront pas au niveau de 1,73 % mais il y a encore des conditions encore favorables par rapport taux d'intérêts actuels. La dette par habitant, on l'acitée à 218 €, il est évident que si l'on souscrit nos emprunts, vous prenez 10 millions divisés par 7 500, vous faites l'opération et vous voyez que l'on dépassera les 1 000 €. Pour une commune comme Orgeval, ce n'est pas dramatique.

[Slide 34] Le détail des subventions. En ce qui concerne l'administration générale et le cimetière, on a 149 240 € ; vidéoprotection, 213 680 € qui ont été reportés et dans le budget 2023 on a +210 000 € ; l'aménagement de l'EVS, qui est l'opération finale, 50 000 € ; la salle Claude-Rich on



revenez Monsieur le Maire afin que l'on puisse discuter du budget ? [Monsieur Charnallet sort de la salle]. Donc je poserai mes questions tout à l'heure.

Monsieur André Dupon

Donc nous allons revenir sur le compte financier unique, sachant qu'on va vous demander de voter la 2023-21 et la 2023-22. Je rappelle que la 21 c'est tout simplement l'explicatif de l'application du compte financier unique qui, pour le moment, est toujours en essai dans la mesure où cela doit se poursuivre jusqu'au compte 2023 et on décidera si on généralise ou pas. Il est évident, et je crois que dans l'application c'est un outil fort intéressant qui permet là aussi d'avoir un seul compte au lieu de deux comptabilités séparées entre l'ordonnateur et la DGFIP. Et on gagne du temps, dans la mesure où les ajustements sont instantanés s'approchent aussi de la comptabilité générale. Je pense que là il n'y a pas de votes négatif ou d'abstention ?...

(Mme Allard intervient au titre du pouvoir remis par M. Lang indiquant un refus de vote avec sortie de la salle).

Madame Le Pellec-Muller

Je ne reviens pas sur les différents éléments que j'ai évoqués tout à l'heure, mais si vous vous souvenez bien, sur la question de la mise à disposition de l'ensemble des documents à l'ensemble des élus municipaux, nous avons mis en avant le fait que nous souhaitions que ces documents soit mis vraiment à la disposition et non pas uniquement accessibles par un lien. Puisque pour ce qui nous concerne, il est important de pouvoir disposer de ces documents d'une année sur l'autre afin de mener notre instruction des dossiers à terme, en faisant aussi des comparaisons. Et pour cette raison, alors que j'avais souligné la qualité du travail qui avait été conduit par les services ainsi que, comme l'a souligné Monsieur le Maire tout à l'heure, la qualité de la prévision et de l'exécution du budget, en particulier le réalisé sur certains secteurs de dépenses. Nous avons souligné la qualité du travail mené. Néanmoins, pour toutes les raisons que je viens de rappeler, sur cette délibération, nous voterons contre, dans l'attente d'une mise à disposition de l'ensemble des documents aux élus municipaux et notamment ceux de l'opposition.

Retour de M. le Maire.

Monsieur André Dupon

On passe au vote ?... Qui vote contre ?... Une abstention.

Madame Le Pellec-Muller

Il y a deux refus de prendre part au vote. Il est important que la qualité des votes soit respectée.

Monsieur André Dupon

La délibération 2023-21 est adoptée.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés 20 voix pour, 4 contre (Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Lesieur et M. Sévec)

Annotation de Mme Sauvaget sur la liste des délibérations mise en ligne : 3 refus de vote (Mme Sauvaget, Mme Beschi, M. Lang)

Retour bref de Mme Sauvaget pour dire qu'elle ne participe pas au vote de cette délibération et se retire pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. Elle se retire.

Mme Sauvaget et sa mandante, Mme Beschi (absente), quittent la salle du conseil



Première remarque. Nous n'avons toujours pas eu de séance de travail sur le sujet de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, nous en avons eu une, elle devait être renouvelée pour pouvoir traiter la question de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en rapport avec les projets qui sont les vôtres. Lorsque je regarde la note budgétaire, un seul paragraphe de seulement sept lignes traite de ce sujet, en page 12, à travers la réorganisation des services. Sept lignes ! Donc je milite pour que l'on ait cette réunion le plus tôt possible. Dernière remarque. Je me permets aussi de rappeler que ces divers recrutements, vous connaissez mon attachement à l'argument que je vais donner, devront aller de pair avec une politique ambitieuse de valorisation des agents et de leur évolution de carrière, notamment afin de conserver les compétences qu'ils apportent à notre commune.

Monsieur le Maire

Je veux dire qu'au niveau du budget et des dépenses de l'année, sur la partie personnel le budget a été tenu et c'est déjà un point très positif. Si on fait la division, on se rend compte, en termes de coût total de frais de personnel, que l'on est à 52 % ce qui est tout à fait conforme. Il n'y a pas de dérive à ce niveau-là, même si ce chiffre est supérieur à ce qu'on avait avant, on était aux alentours de 48- 49 % donc ça augmente un peu mais on reste encore largement dans les strates et dans les ratios. En ce qui concerne le recrutement de cadres. Bien sûr que c'est justifié ! Quand on reprend, et çavous pouvez le faire si vous le souhaitez, le total des dépenses qu'on a faites en matière d'AMO en début de mandat par rapport aux projets, des conseils, un encadrement que l'on paye à l'extérieur, quand on voit le budget qu'on dépense en avocats, on l'a évoqué au début de ce conseil, on voit bien que l'on a un besoin de compétences très important. Effectivement, la multiplicité des projets, que ce soit toute la partie sociale, le juridique, tous ces aspects normaux de la vie d'une commune, on l'a suffisamment dit, on peut reprendre les comptes rendus des premiers conseils municipaux, on avait un manque, un déficit de compétences. En prenant exemple sur quelques communes voisines, certaines sont en politique de recrutement de cadres à des niveaux bien supérieurs aux nôtres parce que justement on se rend compte que l'on a besoin de compétences. Imaginez les discussions que l'on peut avoir avec la communauté urbaine, avec le département, avec la région, quand on travaille dans des comités de pilotage sur le réaménagement de la zone de Quarante-Sous, tous nos interlocuteurs de la région ou du département viennent avec deux ou trois cadres A et on discute. Nous, on a monsieur Jutteau, Manon, notre DGS et on fait avec ce que l'on a. Donc là on comprend que l'on a besoin de compétences. Je confirme que l'on avait un besoin d'encadrement très important. Pour la politique, on avait effectivement fait des premières réunions - j'en garde un bon souvenir, c'était intéressant. Nous avons eu un changement de DGS, avec l'arrivée de madame Nizet, et la première chose que Christa a faite, c'est justement de venir me voir en disant « on a un souci d'organisation, d'encadrement, il faut revoir l'ensemble, qui fait quoi, comment, une meilleure définition des tâches, plus de travail entre les services, plus de coordination là-dessus ». On est dedans. Donc là, ce que vous évoquez, qui est fait pour l'instant entre nous, on va le faire au sein d'un comité, discussion. C'est prévu, on a même un conseiller municipal qui attire mon attention sur ce sujet-là en me disant la même chose que vous - dans des termes moins d'opposition - et on est vraiment dans cette démarche-là. Je terminerai, si on doit encore justifier ou expliquer ce besoin d'encadrement, quand on voit les chiffres et les surprises que l'on a, sur deux syndicats. Sur le SIRE quand on parle d'enfouissement des réseaux, on a clairement un problème de manque d'encadrement au niveau du syndicat donc au niveau des communes en cascade. Puisque monsieur Bordier, qui est notre référent, directeur des services techniques de la commune, doit à la fois travailler pour le SIVU en faisant les études pour l'implantation des crèches et travailler sur le suivi de chantier pour l'enfouissement des réseaux pour le SIRE et on se rend compte que les difficultés que j'ai - je suis vice-président du SIRE donc je vois bien - mais les difficultés que l'on a sont justement liées à un problème d'encadrement et, au niveau du SIVU les chiffres que vous avez vus tout à l'heure sont scandaleusement aberrants... enfin ils sont normaux, sauf que c'est une découverte. Et ça, c'est tout sauf de la bonne gestion en termes de prévisions. Là ce sont justement des efforts d'amélioration d'encadrement que l'on doit avoir sur le sujet. Je pense donc qu'au contraire on est en plein dedans, je souscris au fait qu'effectivement le travail interne que nous faisons-là il faut qu'on l'étende et je suis tout à fait



Madame Armande Le Pellec-Muller

*Le deuxième point de vigilance concerne le secteur scolaire et éducation. Un premier sujet que j'ai identifié qui est un sujet ponctuel de dépenses, page 35 de la note, il est prévu une dépense de 27 000 € à la Croisée pour la construction d'un jeu. 27 000 € à un moment où dans le budget chaque euro compte, me pousse évidemment à vous poser quelques questions concernant cette dépense. Quel jeu ? Quels usagers ? Quels sont les arguments pour affecter une telle somme à la Croisée qui dispose d'un tout petit espace alors que le plateau Saint-Marc, par exemple, accueille une grande diversité d'usagers sur de très grands espaces et de nombreuses structures et qui mérite un renforcement des investissements ? A priori sont prévu 90 000 € pour les jeux d'enfants et 30 000 € pour le chalet des boulistes au plateau Saint-Marc, comparé à 27 000 € pour un jeu à la Croisée, c'est vrai que sans information supplémentaire on peut s'interroger.*

Madame Julie Léonard

*Comme vous l'avez souligné, 27 000 € pour un jeu - c'est une structure, assez grande d'ailleurs, qui sera installée en effet dans le jardin qui se trouve juste ici. Cette structure on l'a choisie en concertation avec des assistantes maternelles, pour qu'il réponde justement à un usage plutôt jeune, aux moins de 3 ans jusqu'à 10 ans, après on verra pour trouver une structure qui convienne aux tout-petits et aux plus grands. On a décidé de l'installer ici parce que tout le monde n'arrive pas à monter jusqu'au plateau Saint-Marc, notamment des ATSEM qui peuvent se retrouver plutôt en bas et qui doivent monter parfois dans la journée avec trois petits en poussette parce qu'elles n'ont pas le droit d'utiliser leurs véhicules, pour plein de raisons, elles ne peuvent pas prendre leurs véhicules quand elles gardent des enfants. Et monter avec trois petits enfants au plateau Saint-Marc n'est pas toujours aisé. On a énormément de maisons aux alentours, avec des gens et des enfants, et la volonté c'était justement de décentraliser un peu l'attraction de ces zones de jeux qui ne sont uniquement qu'au plateau Saint-Marc actuellement. Donc on a voulu le faire ici, parce que stratégiquement c'était plutôt pratique. Il y a déjà la fréquentation dans le cadre de la salle de musique, de la Croisée, donc on peut ouvrir cette grille et laisser le jardin ouvert du coup sur des créneaux plus importants, le week-end, etc. C'est pour cette raison qu'on a choisi ce lieu-là. Ensuite, pour le plateau Saint-Marc on a en effet prévu de rénover, et même de changer certains jeux qui sont souvent en réparation et donc immobilisés pour les enfants. Donc il est prévu dans le budget de changer certains jeux.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Je voulais simplement souligner la question des usagers. On est dans des budgets contraints, on l'a dit chaque euro compte. Mon souci, c'était de connaître, alors qu'on a 90 000 € d'un côté au plateau Saint-Marc, qui accueille on le sait, énormément de monde sur des amplitudes horaires particulièrement fortes, tout est ouvert, au regard de 27 000 € pour un tout petit espace à côté pour l'instant. Je passe assez souvent près de la Croisée, et il se trouve que j'y vois assez rarement du monde. Donc la question était de savoir si vous avez une idée, pour l'heure, du nombre d'usagers qui pourraient bénéficier de cette structure de jeux à hauteur quand même de 27 000 € ?*

Madame Julie Léonard

*Oui, on a déjà au moins une vingtaine ou une trentaine d'assistantes maternelles qui nous ont fait part de ce besoin. Si on l'a fait c'est qu'on est vraiment partis d'un vrai besoin des assistantes maternelles dans un premier temps mais également de plusieurs parents, de remontées aussi de courriers qu'on reçoit. « Quand allez-vous installer des jeux ailleurs qu'au plateau Saint-Marc ? Tout se trouve au plateau Saint-Marc. » Pensez à toutes les personnes qui habitent Montamets, si on a choisi de faire une école là-bas c'est aussi parce qu'il y a de nombreuses familles avec de jeunes enfants, c'est qu'on est convaincus que cet espace sera exploité. Comme vous l'avez dit, il est quand même petit, donc l'objectif n'est pas que tout Orgeval se retrouve ici mais de pouvoir attirer un certain public plutôt jeune, vu la taille de l'espace on a ciblé plutôt les petits.*

Monsieur le Maire

*On a des demandes pour les petits, en bas pour les assistantes maternelles parce que ça évite de pousser les poussettes jusqu'au plateau Saint-Marc.*



qu'est-ce qu'il faut affiner pour les prochains travaux et au moment où on va pouvoir affiner avec les architectes. On est obligés de passer par cette phase de faisabilité pour le prévoir en tout cas financièrement. Et la deuxième phase du travail va être d'affiner maintenant ce calendrier. En parallèle, pour ce qui est de la carte scolaire, on travaille avec un cabinet spécialisé dans les périmètres scolaires. Dans le cadre des consignes qu'ils ont eues, l'équilibre social est très important, géographique également mais la priorité c'est l'équilibre social quartier par quartier. Ils ont ce lourd travail de nous proposer plusieurs cartes scolaires, avec des dates. La première, ce sera la nouvelle école et l'existant, puis chaque école, avec cette contrainte de faire en sorte que la première carte scolaire - en tout cas pour la nouvelle école - soit la définitive de manière à ne pas bouger les enfants plusieurs fois. Les enfants qui seraient attribués au 3<sup>e</sup> groupe scolaire, dans l'idéal, ne bougeraient pas de nouveau au moment des autres transformations et on réduit de cette manière-là le nombre d'enfants par école à Pasteur et Jean-de-La-Fontaine, de manière à pouvoir libérer des classes pour faire les travaux. Voilà où on en est pour le moment.

Monsieur le Maire

Je ne vais pas revenir sur les discussions que l'on a eues lors de la souscription de l'emprunt, sur le projet en lui-même et sur les montants, je veux juste dire une chose. On voit, on entend - et vous l'avez fait vous-même - des adjectifs toujours plus extraordinaires quand on parle de cet investissement. Aujourd'hui c'était « famalgamique », « excessif », « monstrueux », « énorme » - il n'y a qu'à lire les réseaux sociaux, on arrive à tout et n'importe quoi. Le coût est ce qu'il est. On a passé un marché avec le prestataire choisi, on a eu trois, quatre, cinq propositions. On n'a pas pris le moins cher ni le plus cher, mais il est ce qu'il est. On le déplore tous ! On avait tous peut-être un schéma, un ordre de prix en tête, mais il est ce qu'il est ! La surprise a été d'abord la nôtre et ensuite celle de tout le conseil et ensuite la vôtre. C'est la réalité ! S'il avait pu être beaucoup moins cher pour avoir une école de milieu de prestations, vous pouvez nous faire la grâce de croire qu'on aurait pris ! On n'est pas suicidaires, il est ce qu'il est ! On peut essayer de creuser tous ensemble pour essayer d'expliquer les raisons, mais on a été rattrapés par cette réalité. D'autant plus que quand on veut des subventions d'un bon niveau, les niveaux d'exigence sont supérieurs ! On parle de panneaux solaires, on parle d'architecture bois, on parle de matériel bioressourcé qui sont des éléments qui renchérissent un peu les coûts mais qui nous permettent d'obtenir plus de subventions. Tout cela est un ensemble et on l'a découvert. On a la chance de pouvoir l'assumer à Orgeval et on va l'assumer correctement. Arrêtons de se faire peur, c'est géré et nous sommes dans un trend normal pour notre commune. Une autre chose que je veux dire sur les aspects financiers, je ne suis pas d'accord quand vous dites « j'ai bien compris que l'emprunt souscrit ne suffirait pas ». Sous-entendu « vous avez mal calculé le niveau d'emprunt ». Pas du tout ! On sait depuis le début que l'on aura besoin d'un montant d'emprunt significatif. Mais quand vous prenez un emprunt et que vous ne tirez pas sur celui-ci, vous payez des pénalités. Donc il faut calibrer la somme pour pouvoir l'utiliser. Parce que si vous misez trop cher, si vous misez sur un montant trop important et que vous n'avez pas la possibilité de le prendre auprès de votre banque pour payer les fournisseurs au bon moment, si un projet s'étale sur trois ans et que vous prenez un montant trop important et que vous ne pouvez pas tirer sur cet emprunt au bon moment, vous payez des pénalités complètement inutiles parce que tout simplement vous ne l'avez pas utilisé. Donc c'est une bonne gestion de l'avoir coupé en deux, ce n'est pas que l'emprunt ne suffisait pas ou qu'il était sousdimensionné, c'est qu'il était justement calibré avec une bonne date. Parce que vous avez noté que l'on avait le droit de tirer à 1 % jusqu'en 2024, ce qui est exceptionnel. On est dans des conditions d'emprunt où, au contraire, qui sont formidables. Le deuxième emprunt, obligatoire, prévu depuis le début, sera dans des conditions un petit peu moins bonnes mais sur des montants moins importants.

Madame Armande Le Pellec-Muller

Je vous demanderais néanmoins Monsieur le Maire d'éviter de penser pour moi.

Monsieur le Maire

C'est vous qui avez dit « famalgamique » et c'est vous qui avez dit « l'emprunt ne suffit pas ».



2 1

*nous serons vigilants sur les engagements financiers de la commune. Si ces communs dont la rénovation va coûter autour de 1,6 million sont bien destinés uniquement à accueillir le tiers-lieu, nous trouvons que c'est un investissement évidemment que l'on doit souligner, qui est quand même très important. Donc est-ce que ces communs ainsi rénovés seront destinés exclusivement aux activités du tiers-lieu ? Et ensuite bien sûr nous avons bien compris que la commune ne financerait pas le fonctionnement du tiers-lieu et que la structure verserait un loyer et nous suivrons aussi, bien entendu, ces organisations de manière précise. Ça c'était sur ce sujet précisément du tiers-lieu.*

Monsieur le Maire

*Je crois que vous pouvez reprendre les documents notamment du budget, la page 38/43, il n'y a pas mentionné « tiers-lieu » parce que c'est un autre sujet. Il s'agit d'une opération de réhabilitation du bâtiment est du parc de la Brunetterie. Autrement dit, nous sommes propriétaires d'un bâtiment classé que nous réhabilitons. Parce que si nous ne le faisons pas, il va se passer la même chose que pour le château. C'est-à-dire que dans cinq ans il va s'écrouler. L'objet c'est de dire « nous sommes propriétaires d'un local que nous devons entretenir, réhabiliter, avec en plus les contraintes des Bâtiments de France et puis une volonté de refaire les choses ». On ne fait pas un vulgaire crépi sur l'extérieur, on le refait avec les matériaux et le savoir-faire de l'époque. C'est ça qui coûte cher. Le tiers-lieu, qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, on aura un bâtiment rénové. Et quand on pourra, on fera l'autre bâtiment en correspondance. Nous, dans notre cahier des charges de réhabilitation, on entretient un bâtiment, on rénove selon les normes des Bâtiments de France avec les amis de la Brunetterie et faire quelque chose de cohérent avec le parc, et des salles et un équipement à l'intérieur pour la commune. C'est-à-dire accès PNR, stationnement, électricité, internet, les normes, tout ce qu'il faut pour la commune. Et on a la chance que ce bâtiment, une fois rénové, intéresse le fameux tiers-lieu qui sera très probablement le premier preneur, avec un bail, avec un loyer, de ce bâtiment. Et le jour où ils voudront partir, on aura toujours ce bâtiment pour ça. C'est l'esprit dans lequel nous le faisons. Autrement dit, il y a un certain nombre de dépenses supplémentaires à l'intérieur du bâtiment pour des montants significatifs qui ne nous regardent pas. Que nous, nous autorisons ou que nous refusons, en fonction de l'activité. S'ils nous disent, par exemple, « dans le cadre de mon tiers-lieu, Léon de Bruxelles avec des poubelles de moules dans le centre », on dira « non », même si ça fait partie de l'activité tiers-lieu. Il faut que ça reste cohérent avec l'évolution de la commune et le fait qu'on peut récupérer un bâtiment rénové, propre et utile pour différentes activités.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Vous confirmez bien que dans ce bâtiment rénové à hauteur de 1,5 million d'euros environ, on va accueillir une activité tiers-lieu.*

Monsieur le Maire

*C'est ce qu'on souhaite mais il faut qu'ils soient d'accord, il faut qu'ils signent. Il faut se mettre d'accord sur un loyer et sur un bail.*

Madame Camille Allard

*Je voulais rebondir parce que tout à l'heure madame Le Pellec a dit « dans un budget contraint, chaque euro compte », dans un budget « tout court », chaque euro compte. Il y a des sommes que l'on n'a pas envie de dépenser, parce que l'on préférerait les mettre ailleurs, et à ce titre je voudrais remercier le tiers-lieu justement qui nous a poussé à nous dire que ce bâtiment est très important pour Orgeval. Je ne sais pas vous, mais moi j'étais très émue lors de la destruction du château et je n'ai pas envie que ça recommence. Et cet argent-là, il faut le mettre. Finalement, le fait que le tiers-lieu se manifeste, cherche un endroit et nous force à réhabiliter ce bâtiment qui a une importance patrimoniale importante, c'est une bonne chose.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Mais c'est d'autant plus vrai que j'ai quand même rappelé tout à l'heure que ce projet de tiers-lieu était vraiment digne d'intérêt et que nous allons le suivre, bien entendu.*



Rapporteur : André Dupon

Monsieur André Dupon

*Rapidement, puisqu'on en a déjà parlé, vous savez qu'on ne peut maintenant que voter la taxe foncière, au niveau de l'année 2023 il n'y aura pas d'augmentation. Que ce soit sur la taxe foncière bâti ou non bâti, le potentiel fiscal de la commune, on ne va pas revenir dessus parce que cela a été évoqué lors du ROB. En ce qui concerne la commune nous avons un potentiel fiscal inférieur à ce qui se trouve normalement au niveau français puisque l'on a un potentiel de 30 % au-dessous du seuil maximum et qu'en réalité l'indicateur est évalué à 0,70 %. Il n'est donc pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition et enfin, comme je l'ai dit tout à l'heure, on supprime l'abattement de 40 % qu'il y avait sur les nouvelles constructions. Donc, pas de changement à part cette suppression des 40 %.*

Monsieur le Maire

*La délibération consiste à dire que nous déclarons ne pas modifier les taux des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2023. De reconduire comme suit le taux des taxes foncières et de taxe d'habitation : taxe foncière sur les propriétés bâties, 29,52 % ; sur les propriétés non bâties, 87,48 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 11,06 % majorée de 60 %. De supprimer l'exonération de deux ans à 40 % de la base imposable, en faveur des constructions nouvelles, additions des constructions nouvelles, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logement à usage d'habitation pour les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'État. De donner tout pouvoir au Maire pour l'application de cette délibération.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*J'ai une remarque dans la continuité de la conclusion précédente concernant le budget primitif 2023, nous avons bien entendu que vous n'envisagez pas d'augmenter les taux d'imposition 2023. Mais dans la note, vous précisez, je me permets de citer : « La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus faible que les autres communes et dispose en conséquence d'une réelle marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur recettes réelles de fonctionnement. » Est-ce à dire que les taux d'imposition vont réaugmenter bientôt ?*

Monsieur le Maire

*Non, ce n'est pas prévu.*

Monsieur André Dupon

*Il faut expliquer aussi à certaines personnes qui pensent qu'on a un taux d'imposition élevé, que non on ne l'a pas. On attend d'avoir fait le tour de toutes les communes pour avoir un comparatif dont vous disposerez.*

Madame Armande Le Pellec-Muller

*Et dans la note, on parle beaucoup de la taxe d'habitation qui n'est plus perçue par la commune. Je rappelle quand même qu'elle est compensée à l'euro près par l'État, il s'agit aussi de le préciser me semble-t-il.*

Monsieur le Maire

*La compensation à l'euro près à une date déterminée et avec des conditions d'évolution qui ne sont pas... vous connaissez le sujet. Je ne vais pas relire [la délibération], « reconduire », c'est l'essentiel. Reconduire les taxes foncières et les taxes d'habitation pour les résidences secondaires pour l'année 2023. Qui vote contre ?... Qui s'abstient ?... Monsieur Lang refuse le vote. Les autres votent pour. Mme Sauvaget et Mme Beschi, par son pouvoir, quittent la salle du Conseil.*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Au niveau de l'APSO, qui est là pour la défense du patrimoine d'Orgeval, aura une subvention identique à l'année dernière, 6 000 €.

Art et loisirs, subvention identique de 30 000 €.

L'association Sportive collège Derain, 450 €, identique.

Le budo club d'Orgeval, qui est le club de judo qui marche bien, 3 400 € c'est identique.

Le cercle d'escrime, c'est identique, 4 000 €.

Le club de l'amitié était à 3 100 € passe à 3 000 €.

Le COS (comité des œuvres sociales du personnel communal) 18 000 €, c'est maintenu.

Le COPRA, l'année dernière n'avait pas eu de subvention parce qu'il n'avait pas remis de dossier, 250 €.

L'ECO, qui est l'association du club d'échecs avait eu 300 € l'année dernière, elle aura 500 € cette année plus une subvention exceptionnelle de 1 500 € parce qu'elle va organiser une manifestation avec un ou une championne d'échecs pour pouvoir faire une belle démonstration au niveau d'Orgeval.

Eco Garde, subvention identique 2 500 €.

L'ensemble vocal d'Orgeval, 7 000 € avec obligation de fournir deux concerts, un au mois de juin et un à Noël.

Le Football Club de Villennes/Orgeval/Médan, 15 000 €.

Le Geste d'Orgeval, qui avait eu 375 €, aura 200 € cette année.

L'histoire d'Orgeval, subvention identique à 500 €.

Le Karaté Goshin Do, 3 000 € c'est identique.

La tribu des explor'acteurs, qui avait eu 1 000 € l'année dernière, aura sa subvention normale de 1 000 € plus 2 000 € de subvention exceptionnelle parce qu'elle a un projet qui verra le jour d'ici peu. Au mois de mai elle organise une belle manifestation et a demandé l'aide de la commune à cet effet.

Le photon, le club de photos 300 €.

Le Souvenir français, 425 €.

Les amis du domaine de la Brunetterie, 3 000 € de subvention normale comme l'année dernière plus 1 000 €. Les Amis de la Brunetterie se sont lancés dans la fabrication de 10 bancs, dont un exemplaire, le prototype, est à côté de l'Orangerie. Il va y avoir 10 bancs identiques disséminés dans tout le parc. C'est une forte demande là aussi justement des personnes qui aimeraient bien pouvoir s'asseoir lorsqu'elles sont dans le parc de la Brunetterie. La mairie a acheté le bois, le corten, parce que l'acier c'est du corten, par contre charge à eux d'acheter les boulons, etc. nécessaires. Donc c'est cette subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Les Restos du cœur, qui avaient eu 600 € l'année dernière, on passe à 1 000 € parce qu'ils ont de plus en plus d'Orgevalais qui viennent aux Restos du cœur de Poissy.

MTO 78, la boxe thaïe, qui était à 1 700 € passe à 3 500 €, ils sont revenus à un niveau qu'ils avaient avant.

Orgeval Accueil, 300 € plus une subvention exceptionnelle de 400 € destinée à financer des trophées du club de pétanque qui marche très fort puisqu'en un an ils sont déjà à 52 participants, ils ont organisé d'ailleurs leur première compétition entre Chapet-Ecquevilly et Orgeval et c'est Orgeval qui a gagné.

OTT tennis de table identique, 500 €.

Le SIEHVS, 2 000 €, c'est un syndicat dont la structure héberge des handicapés, il se trouve qu'on a le choix. Ou on adhère au syndicat, ou on finance les handicapés d'Orgeval, on ne sait pas qui c'est car l'anonymat doit être respecté. Par contre il vaut mieux financer les personnes qu'ils hébergent plutôt que de participer au syndicat parce que ça nous coûterait beaucoup plus cher.

Le Tennis club Saint-Marc, 8 000 € comme l'année dernière.

UNC/UNCATM la deuxième association, 475 € au lieu de 950 € parce que cette association qui va organiser le fameux voyage à la fin de l'année n'existera plus. Il ne restera plus qu'une seule association d'anciens combattants sur Orgeval.

Le VO2, Rives de Seine, le club d'athlétisme qui marche très fort aussi, 1 500 €.



Madame Annie Sauvaget

*Je me souviens d'une de leurs demandes en 2021 qui était détachée des votes globaux, ils demandaient une augmentation de 700 €. Il y a une autre question, qui rejoint la mienne donc je vais faire un paquet commun de questions. Point d'interrogation sur la subvention de l'APSO. Nous avons un peu de mal à comprendre la destination et l'utilisation d'une somme de 6 000 €. Précédemment, jusqu'en 2020, la subvention était inférieure à 300 € ou 270 € je pense. Elle bondit à 6 000 €, 7 000 € en 2021, 6 000 € en 2022, 6 000 € en 2023. Certes, il doit y avoir une utilisation et une utilité, puisqu'en mairie nous avons accès aux documents administratifs de chaque association, le bilan financier, le bilan d'activité et puis une demande de subvention qui doit être justifiée par des projets à venir, j'ai pu, puisque madame Beschi était indisponible, consulter cela et j'ai vu qu'elle était destinée à financer un recours que mène l'APSO contre le déboisement d'une parcelle que l'on connaît dans le domaine dans la forêt d'Abbecourt sur un terrain privé bien évidemment. Ces 6 000 € récurrents tous les ans servent à régler des frais d'avocat pour que l'association APSO mène un recours contre le déboisement d'une parcelle privée incluse dans la forêt domaniale d'Abbecourt.*

Monsieur le Maire

*Ce n'est pas « pour », Madame Sauvaget. Ils font ce qu'ils veulent avec leurs subventions. On a des subventions à hauteur de 3 400 €, de 6 000 €, de 30 000 €. Il y a plusieurs façons d'y arriver. Soit on passe de 500 en 500, parce que ça se justifie... Effectivement, il y a deux ou trois ans il y a eu une analyse de l'APSO qui a justifié le fait que c'était une véritable association qui rend service à tous les Orgevalais et à nous tous. Je vous rappelle que l'on vérifie leurs comptes tous les ans. La protection des sites orgevalais devient de plus en plus un sujet majeur. C'est un sujet environnemental, un sujet patrimonial majeur. Je suis assez content d'avoir ce relais-là sur l'association parce que souvent la voix d'un maire peut être interprétée de façon orientée par les autorités, que ce soit le département, la région, l'ONF, etc.*

*Mais quand c'est fait dans l'objet social d'une association pour notre intérêt à tous, on voit ça d'un bon œil. Quand ils nous ont annoncé vouloir se saisir des sujets qui nous concernent tous, que ce soit l'implantation d'une ânerie quelque part dans les bois, que ce soit les coupes de bois sauvages, que ce soit la protection des parcs, des bois, des animaux ou autres choses, dans certains cas on est associés c'est-à-dire qu'on fait la même chose parce que nous on porte plainte, on conteste, ou appelle la presse, etc., et dans certains cas ils font d'autres recours. Je sais que sur les opérations vous avez citées, ils mènent des actions que nous ne suivons pas parce qu'ils ont vu un point, ils ont vu quelque chose qui les chagrinent. Nous, si on prend les coupes de bois que vous évoquiez tout à l'heure, nous avons un véritable problème de mairie administratif, qui est la production des documents que le département, et surtout l'ONF, nous doit. Le plan de gestion des bois, le plan de coupes et les contrats passés avec les prestataires qui viennent couper nos arbres. Où là, nous n'arrivons pas à les avoir. L'APSO, ça ne les regarde pas. En revanche, quand ils voient un camion qui fait des ornières, des traces dans les bois, quand ils voient des dates de coupe non respectées, quand ils voient des infractions et qu'ils veulent aller en justice de cette façon-là, ils le font. J'en suis assez content, ils ne nous tiennent pas au courant et ils n'ont pas à le faire d'ailleurs, mais on a vraiment des actions complémentaires là-dessus. Et dans certains cas, je dois dire que leurs actions ne vont pas forcément dans le même intérêt que - je ne dis pas les Orgevalais - mais la municipalité. Par exemple, quand ils sont très actifs sur l'affichage, qui peut être contesté par tel ou tel Orgevalais, eh bien ça ne nous arrange pas. Mais je pense que c'est quelque chose qui va dans le bon sens et moi j'encourage nous tous et les Orgevalais qui nous écoutent à s'intéresser à ça parce que c'est une bonne façon de protéger les sites orgevalais.*

Madame Annie Sauvaget

*C'est une excellente nouvelle, je reprenais exactement le motif qu'avait indiqué l'APSO pour aller en justice contre le déboisement du terrain dont on vient de parler. Il serait intéressant effectivement d'en savoir un peu plus sur les activités que mène l'APSO, je sais qu'elle a beaucoup œuvré, je le reconnais, sur la publicité sur la RN13, ça a été très fructueux, elle poste plusieurs avis sur les enquêtes sur les PLUI à ce sujet et c'est toujours très bien renseigné, c'est très bien fait. Simplement on aimerait en voir un peu plus et également une action un peu plus concrète sur le sur le patrimoine*



tarification 2024, soit un montant de tarif de base de 23,30 € contre 21,40 € sur l'année précédente. Donc ce sera pour la mise en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire

La délibération en elle-même vous demande de maintenir l'exonération des enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> et de fixer les tarifs comme suit : surface supérieure à 7 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>, 23, 30 € hors taxes par mètre carré... Ça va de 23 € à 139,80 € pour les surfaces supérieures à 50 m<sup>2</sup>. De rappeler que les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ; et de dire que la taxe locale sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L.2333-14, R.2333-14 et 15 du Code général des collectivités territoriales.

Camille Allard sort de la salle

C'est noté. Qui vote contre ? Personne. Pas d'abstention ? Nous sommes tous d'accord.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## Délibération n° 2023-28

### **OBJET : TARIFICATION DES SÉJOURS DE L'ÉTÉ 2023**

Rapporteur : Julie Léonard

Madame Julie Léonard

Les tarifs, vous les avez sous les yeux, comment sont proposés ces tarifs, on prend le coût du prestataire, transport + hébergement et animation, on y rajoute aussi le coût des salariés de la mairie, les salaires des animateurs qui accompagnent, ce qui fixe un tarif global et ensuite, en fonction du nombre de places on proratisé et on a mis en place des coefficients familiaux pour faire payer des sommes qui correspondent aux moyens qu'ont les personnes qui inscrivent leurs enfants. Les quotients familiaux sont les mêmes que pour le périscolaire. Les tarifs ont été revus légèrement à la hausse étant donné qu'il y a une hausse de nos prestataires, les services ont brillamment négocié pour limiter cette hausse à seulement 3 % d'augmentation, donc les tarifs ont été revus à hauteur de 3 % d'augmentation. Une précision : pour les séjours d'été, on a revu l'âge pour le premier séjour, celui du mois de juillet, celui qui a lieu à Chapelle-D'abondance en Auvergne-Rhône-Alpes, on a juste revu l'âge. C'était limité aux moins de 15 ans et on a augmenté légèrement parce que chaque année ce séjour n'était pas rempli. Donc on a voulu offrir la possibilité aux jeunes jusqu'à 17 ans de pouvoir participer à cette colonie, parce que certains partent au mois d'août et préfèrent celle du mois d'août et donc peuvent aussi bénéficier de celle du mois de juillet, et comme ça on peut remplir notre bus. Le deuxième, c'est pour le PAJ, pour les 11-17 ans. Ce que les services sont en train de travailler pour l'année prochaine, c'est de grouper davantage des voyages et de mutualiser deux séjours au même endroit pour mutualiser les transports et les lieux, de manière à mutualiser des frais pour pouvoir maintenir des tarifs abordables pour les familles.

Monsieur le Maire

Il vous est demandé de fixer les tarifs des séjours été 2023 des enfants âgés de 8 à 17 ans comme suit, avec le tableau ci-dessous [slide 55], en sachant qu'il y a la remise de 50 € à compter du deuxième enfant et que le calcul du quotient familial est appliqué, bien entendu.

Monsieur Philippe Cornille

Une question en ce qui concerne le séjour des 8-17 ans, je remarque que le coût réel du séjour est de 1 305 €, je ne comprends pas pourquoi les « extérieurs », les enfants « extramuros » ne paient pas ce tarif-là, puisque le tarif « extérieurs » est de 1 272 €. D'habitude, les tarifs extérieurs correspondent au coût réel. [...]

Madame Julie Léonard

Est-ce qu'il y a une erreur sur le coût global, est-ce que c'est celui-ci le bon tarif ?...



critères d'admission pour les inscriptions aux séjours été et hiver, notamment ceux au bénéfice des familles d'Orgeval les plus modestes. C'est une demande que j'avais portée de manière un peu forte en commission des finances et en conseil municipal et sur laquelle vous aviez été particulièrement sensible et nous en avons discuté. Donc je vous remercie d'avoir proposé ces nouveaux critères pour ces familles et leurs enfants, ces éléments de politique sociale me paraissent de nos jours indispensables et à l'avenir, au regard de l'évolution de la population orgevalaise, ce type de politique sera d'autant plus indispensable. Je rappelle que c'est l'opposition qui avait fait cette proposition donc c'est normal aussi que nous nous accordions.

Monsieur le Maire

*On prend toutes les bonnes idées.*

Madame Julie Léonard

*On s'entend très bien avec madame Le Pellec pour ça.*

Monsieur le Maire

*Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord, adopté à l'unanimité.*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Délibération n° 2023-30**

#### **OBJET : DÉNOMINATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE**

Rapporteur : Julie Léonard

Madame Julie Léonard

*La ville a ouvert son espace de vie sociale en janvier 2023, qu'on appelle l'EVS, l'espace de vie sociale pour ceux qui arrivent à bien prononcer, ce n'est pas toujours évident, on ne se souvient pas toujours. La volonté c'était de ne pas attribuer un nom, nous directement, mais de laisser l'espace de vie sociale et surtout ses utilisateurs la libre possibilité de trouver le nom qui conviendrait le mieux à ce lieu très plébiscité. Il y a eu d'abord des sondages, il y a eu également des ateliers de travail sur place, sur le logo, les volontés avec les habitants.*

*Et l'équipe de l'espace de vie sociale nous a proposé un nom que l'on vous propose de voter ce soir. Ce nom fait référence au lieu, le mot « inter » pour l'intergénérationnel qui était la base de ce projet et une volonté forte de cet espace ; et « Val » pour le nom d'Orgeval. Donc l'« Inter'Val ». Une petite parenthèse, on avait voté la dernière fois l'adhésion à la Fédération française des espaces de vie sociale, on a eu le plaisir de les recevoir il y a deux semaines et j'ai pu participer à une journée d'atelier avec eux et on a eu l'ensemble des animateurs responsables d'espaces de vie sociale de l'ensemble des Yvelines qui sont venus, en tout cas tous ceux qui adhèrent à la Fédération. Ils étaient surpris par la qualité du lieu. La qualité du mobilier, de l'espace, de la place, la qualité de ce nouveau quartier, et aussi surtout très surpris de voir un espace de vie sociale à Orgeval. Les villes présentes étaient plutôt des très grandes villes : Guyancourt, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux, La Verrière... On avait plein de grandes villes, des villes avec une mixité sociale plus forte que la nôtre et étaient agréablement surpris qu'une ville comme Orgeval décide de mettre en place un espace de vie sociale et je pense que l'on peut être très fiers de ce projet, porté par les équipes sur place.*

Monsieur le Maire

*Il vous est demandé de procéder à la dénomination officielle de l'Espace de Vie Sociale ainsi qu'il suit : « Inter'Val » et de charger le maire de l'exécution de la présente délibération. Quelqu'un souhaite voter contre ? S'abstenir ? Trois abstentions. Les autres sont d'accord.*

*Je précise que je trouve ça bien comme nom, j'aimerais faire un appel, si les Orgevalais nous écoutent et tout le monde, pour que l'on ait un logo. Ce n'est pas le tout qu'il soit baptisé, maintenant il faut le mettre en forme.*



je me suis posé la question « Quid de la fête de la musique ? » par rapport à l'occupation que prend cette fête, qui est très bien je ne la critique pas du tout au contraire, qui couvre deux jours... Est-ce un doublon ? Un remplacement ? Voilà ma question en lien avec la délibération.

Madame Julie Léonard

Au mois de mai il va y avoir une commission qui va donner toute la programmation qui a été faite et sera faite de septembre à décembre également.

Monsieur le Maire

Qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes d'accord sur cette fixation du tarif de la délibération 2023-31.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## Délibération n° 2023-32

### **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIÈRE 2023-2026 AVEC LE RELAIS PETITE ENFANCE CAMAÏEU**

Rapporteur : Hervé Charnallet

Vous le savez ou vous l'avez oublié, la convention d'objectifs est établie pour une durée de quatre ans et qui est signée depuis 2007 avec l'association Camaïeu, gestionnaire du relais Petite enfance pour la participation aux activités de la structure multi accueil d'Ecquevilly. La convention précédente est arrivée à échéance le 31 décembre 2022, c'est pour cela que nous la renouvelons, dans le cadre de sa politique d'action sociale, Orgeval souhaite maintenir son aide financière aux actions du RPE et propose de renouveler cette convention d'objectifs et financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Cette reconduction est tacite pour les 3 années suivantes.

Pour Orgeval, les chiffres sont les suivants : 11 assistantes maternelles agréées en activité sur la commune, ce qui représente 31 places d'accueil ; 11 familles ont pu bénéficier des aides sur les problèmes législatifs ou relatifs au mode de garde ; 12,6 enfants en moyenne ont participé aux matinées d'éveil en compagnie de leur assistante maternelle agréée, de leur auxiliaire parentale ou d'un de leurs parents. L'aide de la commune d'Orgeval à la réalisation des objectifs et des actions retenues donne lieu à une convention financière annuelle qui fixe les différentes modalités de règlements. En 2022, la participation de la ville s'est élevée à 8 683 € pour 11 assistantes maternelles, soit 31 places d'accueil. Il vous est proposé de voter la délibération suivante : signer la convention d'objectifs et financière 2023-2026 avec l'association Camaïeu et la commune d'Orgeval pour une durée de quatre ans, donc un an plus 3 années de tacite reconduction ; de décider le coût annuel pour la commune, détermination du coût à la suite de la présentation du budget prévisionnel de l'année N+1 par l'association ; d'autoriser le maire à signer ladite convention et de dire que cette dépense est inscrite au budget de la commune. Qui vote contre ? Pas d'abstention ? Nous sommes tous d'accord, merci beaucoup pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.



La séance est levée à 22H00

Fait à Orgeval, le 13 avril 2023

Le Maire,

Hervé Charnallet



Le secrétaire de séance,

Annie Sauvaget